



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

SEANCE DU 22 MAI 2014

COMMUNE

DU

GRAND-BORNAND

Le 22 mai 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 16 mai 2014 s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres
en exercice

19

Présents

13

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène MULATIER-GACHET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Nicolas VULLIET, Sandrine PERRILLAT-MONET.

Votants

17

Absentes ayant donné procuration : Mme Madeleine DAVIET à M. Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Mme Anne FOURNIER-BIDOZ à Mme Marie-Pierre ROBERT, Mme Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ à M. Jean-Michel DELOCHE, Mme Laëtitia SOCQUET-CLERC à Mme Sandrine PERRILLAT-MONET.

Absents : MME, M. Solange MISSILLIER, Marc BOSSE.

Mme Sandrine PERRILLAT-MONET, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL102/2014

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 20 MARS 2013 PRESCRIVANT LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (COMITE DE PILOTAGE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mars 2013 par laquelle la Commune du Grand Bornand engageait la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP), de manière conjointe avec la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Il expose dans ce cadre qu'un comité de pilotage avait été défini pour mener à bien les procédures, composé nominativement de 2 élus référents et de 6 élus délégués, ainsi que de 3 représentants des services municipaux, en complément du cabinet d'étude désigné pour l'élaboration du projet.

Il précise que suite au changement d'équipe municipale intervenu consécutivement aux élections du 23 mars 2014, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation du comité de pilotage du RLP.

Il propose de modifier dans ce sens la délibération du 20 mars 2013.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

.../...

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Définit le comité de pilotage communal du projet, comme suit :

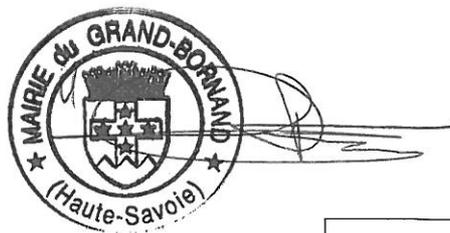
- MM. André PERRILLAT-AMEDE, Maire et Jean Michel DELOCHE, 1^{er} Adjoint, en qualité de référents communaux,
- Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Responsable du Service Urbanisme et Foncier,
- Le(s) chargé(s) de mission du Cabinet d'étude désigné pour l'élaboration du projet,
- MME, MM. Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène MULATIER-GACHET, Henri POCHAT-BARON, Christiane PERRIER, Anne FOURNIER-BIDOZ, Sandrine PERRILLAT-MONET élus en qualité de membre du comité de pilotage.

Dit que les autres termes de la délibération restent inchangés,

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et à toutes les personnes et organismes mentionnés à l'article 4 de la délibération du 20 mars 2013.

De plus, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, sur le site internet municipal de la révision du POS en PLU, ainsi qu'au registre des délibérations.

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



Acte certifié exécutoire le	02/06/2014
Télétransmis en Préfecture le	02/06/2014
Notifié ou publié le	28/05/2014